

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Date de convocation :
18/03/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Conseillers votants : 33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160325-31054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY, M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER, Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Henri-Florent COTTE, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, M. Thierry CALOT, Mme Aurélie BLANCHARD, M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie LAMARRE à M. Sébastien LECORNU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME

Absents :

Mme France BROUTY
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Madame Agnès BRENIER

N° 0075/2016

Rapporteur : Catherine GIBERT

OBJET : Centre social des Pénitents et Pôle d'animation sociale Simone Veil - CLAS 2016/2017
- Conventions avec la CAF de l'Eure

Commune de VERNON

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants et des jeunes scolarisés en établissement primaire et collège. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'actions définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité.

Mis en œuvre en partenariat avec le Programme de Réussite Educative (PRE), le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales. Il vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

Ce dispositif figure parmi les leviers de la politique d'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales en matière de soutien à la parentalité, il participe à la valorisation des compétences et des responsabilités éducatives des parents.

Les actions soutenues sont dispensées durant l'année scolaire, soit de septembre 2016 à juin 2017.

Les actions ont lieu en dehors du temps scolaire, sont distinctes des actions d'aide individualisées ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires.

Centrées sur le jeune, les actions doivent susciter son adhésion et celle de la famille, faciliter les relations entre les familles et l'établissement scolaire, accompagner et aider les parents dans le suivi, la compréhension et l'accompagnement de la scolarité de leur(s) enfant(s).

La commune de Vernon est inscrite dans une démarche d'aide à la réussite éducative. Elle contractualise dans ce domaine avec Caisse d'Allocations familiales de l'Eure à travers notamment le dispositif CLAS et plus particulièrement les actions développées dans ce cadre par les centres sociaux municipaux.

Ainsi, les centres sociaux et leurs équipes travaillent à :

- Participer activement à des actions de lutte contre l'échec scolaire ;
- Offrir aux jeunes prioritairement issus de familles à revenus modestes des outils favorisant l'apprentissage : un lieu calme et adapté, de la documentation, un soutien humain et professionnel et des apports méthodologiques relatifs au travail et à l'organisation scolaire ;
- Utiliser des supports divers : jeux de sociétés adaptés, atelier théâtre, sorties culturelles et de loisirs, moments conviviaux dans la structure, pour favoriser l'éveil, la curiosité et enfin l'épanouissement des jeunes ;
- Agir en lien étroit avec les parents et les enseignants de chacun des jeunes accompagnés ;
- Offrir la possibilité aux parents de suivre les avancées et progrès de leurs enfants en venant à la rencontre des animateurs.

Pour l'année scolaire 2016/2017, deux groupes d'accompagnement à la scolarité pour le Pôle d'animation sociale Simone Veil et deux groupes pour le centre social des Pénitents ont été proposés au soutien de la caisse d'allocations familiales de l'Eure. Le comité des financeurs se réunira en juin 2016 pour émettre un avis sur le financement des projets qui lui seront présentés.

Ainsi, pour l'année scolaire 2016/2017, la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales serait estimée à :

- 4624 € pour les deux groupes du Pôle d'animation sociale Simone Veil
- 4624 € pour les deux groupes du centre social des Pénitents

Vu la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001,

Vu la circulaire interministérielle du 08 juin 2011 relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'appel à projet « accompagnement à la scolarité » de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure pour 2016/2017,

Considérant que les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire », sont définies par des conventions proposées par la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour les familles,
Considérant que les objectifs poursuivis dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité entrent dans le champ des prérogatives des centres sociaux municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre social des Pénitents et le Pôle d'animation sociale Simone Veil.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la bonne application des présentes.

Affaires sociales, famille, handicap, seniors et logement

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité (Ne prend pas part au vote : Mme LAMARRE, M. LECORNU;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le Maire,



François OUZILLEAU

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 04/04/2016
* publié ou affiché ou notifié le 04/04/2016 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture

m° 027.212706816 - 20160325 - 31054 - DE